

Avis aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de Sanso Investment Solutions

Paris, le 12/08/2019

Objet : Changement de dénomination, de société de gestion et de dépositaire du fonds MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE (Part P - code ISIN FR0010757765 ; Part R - code ISIN FR0011063379)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts P ou R du fonds MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE, géré par la société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe.

1- L'opération

Nous vous informons que :

- la société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe a donné sa démission en tant que société de gestion du fonds MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE ainsi que son accord pour procéder au transfert de la fonction à la société de gestion SANSO Investment Solutions,
- la société ROTHSCHILD MARTIN MAUREL a renoncé à la fonction dépositaire du fonds MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE au profit de la société CACEIS Bank qui a donné son acceptation pour exercer la fonction de dépositaire du fonds,
- la nouvelle dénomination du fonds MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE est désormais IMPULSION FRANCE.

➤ **Changement de société de gestion**

La société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe a donné sa démission en tant que société de gestion du fonds MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE ainsi que son accord pour procéder au transfert de la fonction à la société de gestion SANSO Investment Solutions,

Ainsi, à compter du 26/08/2019, le gestionnaire financier de votre OPCVM sera SANSO Investment Solutions, société de gestion agréée par l'AMF le 19 octobre 2011 sous le numéro GP-11000033.

Cette opération de changement de société de gestion a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19/07/2019 et prendra effet au 26/08/2019 comme indiqué ci-dessus.

➤ **Changement de dépositaire et de centralisateur du FCP**

La fonction de dépositaire et de centralisateur des ordres de souscription et de rachat de MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE est actuellement assurée par ROTHSCHILD MARTIN MAUREL.

A compter du 26/08/2019, le dépositaire du FCP sera CACEIS Bank (siège : 1-3 place Valhubert, 75013 PARIS) en lieu et place de ROTHSCHILD MARTIN MAUREL.

Cette opération de changement de dépositaire du FCP en faveur de CACEIS Bank a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19/07/2019 et prendra effet au 26/08/2019 comme indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, à compter de la date de prise d'effet précitée, CACEIS Bank sera également le nouvel établissement désigné (centralisateur) pour recevoir les souscriptions et les rachats de parts du FCP selon les modalités prévues dans le prospectus du FCP. Cette opération de changement de centralisateur n'est pas, conformément à la réglementation en vigueur, soumise à l'agrément préalable de l'AMF.

1

Ce changement de dépositaire et de centralisateur au profit de CACEIS Bank a pour objet de rationaliser les relations de travail entre SANSO Investment Solutions et ceux des dépositaires/centralisateurs. En effet, SANSO Investment Solutions recourt déjà à CACEIS Bank pour une large part des OPC qu'elle gère.

➤ **Dénomination du fonds**

A compter du 26/08/2019, la nouvelle dénomination du fonds MARTIN MAUREL IMPULSION FRANCE est désormais IMPULSION FRANCE. Il est à noter que cette modification n'est pas soumise à l'agrément de l'AMF.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de trente jours, à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

2- Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque
Modification du profil rendement/risque : **NON**
Augmentation du profil rendement/risque : **NON**
- Augmentation des frais : **OUI**

La commission de performance, prélevée dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'indice, sera de 15% de la surperformance contre 5% auparavant.

3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds sur le site internet www.sanso-is.com ou d'en faire la demande auprès de :

SANSO Investment Solutions - 69 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
contact@sanso-is.com / 01 84 16 64 36

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts. Après expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, le Fonds Absorbant ne facturant pas de commission de rachat.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Kalfon

Président